Chapitre 03 : étude du fonctionnement des comptes de gestion.

Plan du cours.

- 1) La classe 06 comptes de charges.
- 2) La classe 07 comptes de produits

**Introduction**: Les comptes de gestion comprennent les comptes des classes 6 et 7. Ces comptes sont repris dans le compte de résultat (ex TCR)

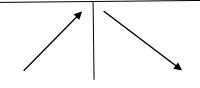
### 3-1) la classe 06 comptes de charges.

**3-1-1) définition :** Le SCF définit les charges comme suit « Art. 26. — Les charges d'un exercice correspondent aux diminutions d'avantages économiques survenues au cours de l'exercice, sous forme de sortie ou de diminution d'actifs ou d'apparition de passifs. »<sup>1</sup>. Cette définition signifie que les charges sont les sorties ou diminution de ressources suite à l'activité de l'entreprise. Il s'agit par exemple de la valeur des marchandises vendues, des matières, fournitures et services consommés, des frais de personnel et des impôts.

# 3-1-2) Les comptes principaux.

- \* **60 Achats consommés** = coût d'achat des marchandises vendues+coût d'achat des matières et fournitures consommés+coût d'achat des fournitures non stockables consommées.
- \* 61 Services extérieurs = coût d'achat des services consommés.
- \* 62 Autres services extérieurs = coût d'achat des services consommés.
- \* 63 Charges de personnel =salaires versés aux travailleurs + cotisations sociales versés
- \* **64 Impôts, taxes et versements assimilés** = impôts et taxes payés à l'Etat+ subventions reçues de l'Etat ou des collectivités locales.
- \* **65 Autres charges opérationnelles** = diverses charges payées comme les amendes et pénalités, les pertes de créances, les redevances sur brevets, licences..etc.
- \* **66 Charges financières** = charges sur opérations financières comme les intérêts dus sur emprunts, les pertes de change, les pertes sur vente d'actifs financiers.
- \* **67 Eléments extraordinaires (charges)** = pertes suite à des événements extraordinaires comme les catastrophes naturelles, les expropriations...etc.
- \* **68 Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur** = le montant de la perte de valeur d'un actif suite à l'usure ou à son vieillissement.
- \* 69 Impôts sur les résultats et assimilés= impôts sur les bénéfices des sociétés.

#### 60/61/62/63/64/65/66/67/68/69



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 26 du Décret Exécutif 08/156 du 26/05/2008, JORA N° 27 du 28/05/2008, P 11.

# 3 1-3) fonctionnements des comptes :

- Le C/60 est débité à l'occasion de la sortie de stock comme suit :
  - O Sortie de stock de marchandises pour vente :



O Sortie de stock de matières et fournitures pour transformation.



o Sortie de stock fournitures pour consommation.



o Il est débité également du coût d'achat des fournitures non stockables. Les enregistrements se font comme suit :



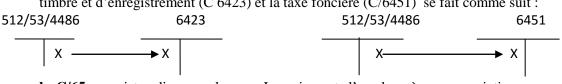
- Les C/61 et 62 sont débités à l'occasion des achats de services :



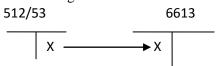
Le C/63: est débité du montant des salaires et des charges sociales patronales. Le C/631 enregistre les salaires bruts alors que le 635 enregistre les cotisations sociales à la sécurité sociale à la charge de l'entreprise.



- **le C/64 :** est débité du montant des impôts et taxes payés ou à payer à l'Etat à l'exception de l'impôt sr le bénéfice des sociétés qui figure au compte 69. L'enregistrement des droits de timbre et d'enregistrement (C 6423) et la taxe foncière (C/6451) se fait comme suit :



- **le C/65** enregistre diverses charges. Le paiement d'un dons à une association par exemple s'enregistre comme suit :



- **le** C/66 enregistre les charges de nature financiers. Le paiement des intérêts sur emprunts bancaires (C/6611) se fait comme suit :



- Les comptes 67, 68 et 69 enregistrent des opérations particulières, souvent en fin d'exercice.

#### 3-2) les comptes de produits.

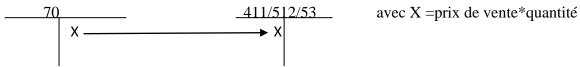
**3-2-1) Définition :** Dans le SCF les produits sont définis comme suit « Art. 25. — Les produits d'un exercice correspondent aux accroissements d'avantages économiques survenus au cours de l'exercice, sous forme d'entrées ou d'augmentations d'actifs ou de diminutions de passifs.... »<sup>2</sup>. Selon cette définition, les produits représentent les entrées de ressources suite notamment aux ventes de marchandises, de fabrication et ventes de produits, ainsi que la vente de services.

## 3-2-2) les comptes principaux :

- \* 70 Ventes de marchandises, de produits fabriqués de prestations de services et produits annexes = chiffre d'affaire réalisé sur vente de marchandises, produits ou services.
  - \* **72 Production stockée ou déstockée** = coût de productions des biens et services fabriqués par l'entreprise.
  - \* **73 Production immobilisée** = coût de réalisation d'une immobilisation fabriquée par l'entreprise.
  - \* **74 Subventions d'exploitation** = montant de la subvention reçue de l'Etat ou des collectivités locales.
  - \* **75 Autres produits opérationnels** = produits non enregistrables dans les comptes 70 à 74.
  - \* **76 Produits financiers**= produits sur opérations financières comme réception d'intérêts sur prêts accordés.
  - \* 77 Eléments extraordinaires (produits) = produits exceptionnels.
  - \* **78 Reprises sur pertes de valeur et provisions** = compte de régularisation des charges antérieures. (principalement les provisions antérieurement constatées) .
  - \* 79 (disponible)= non affecté.

### 3 2-3) Fonctionnement des comptes.

Le C/70 est crédité suite à la vente de biens et services.



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Article 25 du Décret Exécutif 08/156 du 26/05/2008, JORA N° 27 du 28/05/2008, P 11.

- Le compte 724 est crédité à l'occasion de l'entrée en stock de produits fabriqués. Il est débité dans le cas inverse.

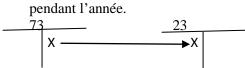


Avec X= coût de production

L'entrée en stock de produits semis finis s'enregistre comme suit :



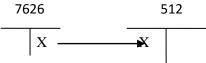
Le compte 73 est crédité du montant du coût de production de l'immobilisation réalisée



- **Le compte 74** est crédité du montant des subventions à recevoir au titre de l'exercice en cours.



- Le compte 76 enregistre les revenus reçus sur actifs financiers et les intérêts reçus sur prêts accordés. Ces intérêts s'enregistrent comme suit :



- Les comptes 75, 77 et 78 enregistrent des opérations particulières qui sortent du cadre de chapitre qui porte sur les opérations usuelles.